



SYNDICAT MIXTE DE LA GARONNETTE
HOTEL DE VILLE
Bd des Mimosas - BP 154
83120 – SAINTE MAXIME
Tél. 04.94.79.42.36

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales

1. PRESENTATION DU SYNDICAT

1.1. Statuts

La création du syndicat intercommunal réunissant les communes de Roquebrune-sur-Argens et de Sainte-Maxime, sous la dénomination « SIVU de la Garonne », a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 16/02/2011.

Ce syndicat a pour objet l'étude diagnostic, l'évaluation et la réalisation des travaux, la dépollution et le débroussaillage de la Garonne conformément aux articles du code rural L.151-36 et L.151-40 et à la loi n° 3-92 du 3 janvier 1992 dite « loi sur l'eau ». Il a vocation à intervenir sur la Garonne et l'ensemble des affluents du bassin versant.

Par arrêté préfectoral n°24/102 du 27 décembre 2012, le Préfet a procédé à la création de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez dont la commune de Sainte-Maxime fait partie.

Par application du principe de représentation-substitution visé à l'article L.5214-21 du CGCT, la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez se substitue à la commune de Sainte-Maxime, pour l'exercice de la compétence « aménagement et gestion du cours d'eau de la Garonne » au sein du SIVU de la Garonne.

Ce syndicat a donc fait l'objet d'une modification statutaire, actée par l'assemblée le 27 mars 2013, pour devenir un syndicat mixte fermé avec la désignation de nouveaux représentants issus de la Communauté de Communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016
Publication : 19/12/2016

1.2. Composition

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de trois délégués titulaires par entité et de trois suppléants siégeant avec voix délibérative.

Suite aux élections municipales, les deux collectivités ont désigné leurs nouveaux représentants. Le syndicat a donc procédé, le 23 juin 2014, à l'installation du nouvel organe délibérant.

Les délégués de la commune de Roquebrune-sur-Argens sont :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Paul OLLIVIER	Mme Michèle LETOT
Mme Colette ANGLADE	Mme Joëlle NEVEUX
M. André COURTIL	M. Jacky GROS

Les délégués de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez sont :

Titulaires	Suppléants
M. Patrice AMADO	M. Thierry GOBINO
Mme Jeanne-Marie CAGNOL	Mme Nathalie DANTAS
M. Vincent MORISSE	M. Charles PIERRUGUES

Lors de cette même séance, M. Patrice AMADO a été élu Président du syndicat et au sein du bureau nous retrouvons :

- M. Jean-Paul OLLIVIER, Vice-président,
- Mme Colette ANGLADE, Secrétaire,
- Mme Jeanne-Marie CAGNOL, Secrétaire-Adjoint.

Le règlement intérieur qui régie le fonctionnement du syndicat, a été présenté et voté à l'unanimité par le comité syndical en date du 27 juin 2014.

1.3. Fonctionnement

La gestion administrative, financière et technique est assurée par huit postes en cumul d'emploi et d'activité accessoire. Ils permettent d'assurer la mise en œuvre, le suivi et le contrôle des dossiers techniques, les questions relevant de l'administration générale, de la commande publique, les finances avec la préparation budgétaire et son exécution, la surveillance de la Garonnette et de ses affluents, se répartissent comme suit :

- 1 poste de responsable technique ;
- 1 poste de responsable de l'administration générale et des finances ;
- 2 postes d'assistante et secrétaire ;
- 1 poste de responsable de la paie ;
- 1 poste de coordinateur technique ;
- 2 postes d'agent de terrain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016
Publication : 19/12/2016

Courriers arrivés et départs du Syndicat Mixte de la Garonne

Nombre de courriers arrivés en 2015 : 55

Nombre de courriers départs en 2015 : 49

- Demande d'entretien auprès des administrés :
- Administration Générale (convocations, échanges avec la DDTM, subventions : 8
- Divers : 4

2. BUDGET DU SYNDICAT

2.1. Débat d'orientation budgétaire 2015

Le comité syndical s'est réuni le 4 décembre 2014 et a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015 présenté par le président.

Si 2014 a été une année d'investissement, 2015 sera plutôt axé sur l'entretien du fleuve.

60 % du budget de fonctionnement (114 K€) sera consacré au programme d'entretien de la Garonne et de ses affluents.

Les objectifs fondant le programme d'entretien de la période 2014-2018 sur la Garonne et ses affluents peuvent se résumer de la manière suivante : proposer une gestion intégrant à la fois la prévention locale des inondations, le contrôle des phénomènes érosifs, le maintien des usages riverains et l'amélioration de la valeur écologique des milieux.

C'est en ce sens, pour la protection des biens, des personnes et des usages d'une part, et pour le maintien ou la restauration de la qualité des écosystèmes d'autre part, que les interventions prévues peuvent être déclarées d'intérêt général.

Après concertation, le Syndicat d'Aménagement de la Garonne se propose d'effectuer en lieu et place des propriétaires riverains, les travaux de restauration et d'entretien de la végétation. Pour ce faire, le Syndicat sollicite une Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Ainsi, il prévoit de mettre en œuvre les premières interventions sur la ripisylve de la Garonne mais également de ces deux affluents le Val d'Esquières et le ruisseau des Agasses, à savoir :

- Gestion du bois mort et des embâcles ;
- Abattage d'arbres morts ou sénescents pour une gestion dans le temps des classes d'âge afin d'anticiper le vieillissement de certains arbres dans les secteurs à enjeux fort (zones fréquentées, amont immédiat de ponts...) ;
- Entretien des boisements des berges par coupes sélectives afin d'améliorer la qualité paysagère et écologique de la ripisylve mais aussi pour contenir le développement de la canne de Provence et du mimosa ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

- Gestion de deux atterrissements par des actions de dévégétalisation afin de faciliter l'écoulement des eaux et réduire l'érosion des berges ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016

Le programme d'entretien réalisé par le bureau d'études ENVEO prévoit une intervention maximale sur l'ensemble des tronçons. Ces interventions sont évaluées à 52 K€ pour la Garonnette, 4 K € pour le ruisseau des Agasses et 11 K€ pour le Val d'Esquières.

L'investissement sera doté d'une enveloppe de 25 K€ répartie entre :

- L'achèvement des travaux de restauration du profil de la Garonnette à son embouchure ;
- Les études de recalibrage du méandre au niveau du garage à bateau

Ces dépenses sont financées par :

- le résultat reporté de 2014 de 36 K€ ;
- les contributions des deux collectivités pour 100 K€ ;
- le FCTVA pour moins de 2 K€.

2.2. Budget primitif 2015

Le comité syndical, réuni en séance du 26 janvier 2015, a voté à l'unanimité le budget prévisionnel qui s'équilibrait de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	136 403,75 €	159 470,65 €	295 874,40 €
DEPENSES	136 403,75 €	159 470,65 €	295 874,40 €

Les recettes prévisionnelles de 103 K€ de l'exercice ainsi que le résultat reporté financent, en section de fonctionnement, 99 K€ de charges dont 63 K€ liés au programme d'entretien de la Garonnette, 21 K€ de charges de personnel et 8 K€ d'indemnités d'élus.

Les dépenses d'investissement seront consacrées essentiellement à la mise aux normes de la rambarde de la passerelle (6 K€) et aux premières études relatives au recalibrage du méandre au niveau du garage à bateaux (15 K€).

2.3. Décision modificative

Une seule décision modificative a été proposée au Comité Syndical afin de régulariser les charges sociales liées aux indemnités d'élus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016
Publication : 19/12/2016

3. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

Les projets de compte de gestion et de compte administratif 2015 seront proposés au Comité Syndical du 30 juin 2016.

L'exécution du budget se résume ainsi :

Type	Résultats reportés	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Recettes	36 403,75	100 000,00		
Dépenses		42 270,54	56 477,83	37 655,38
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Recettes		110 835,48	13 981,17	
Dépenses	122 270,65		4 815,89	-2 269,89
RESULTAT DE CLOTURE				35 385,49

Les dépenses de la section de fonctionnement, d'un montant total de 42 K€ se décomposent essentiellement en :

- charges de personnel pour 21 K€ ;
- nettoyage de cours d'eau par l'entreprise ATE pour 9 K€.
- indemnités d'élus pour 9 K€ ;

Des restes à réaliser complètent l'exécution de ce budget avec 56 K€ en section de fonctionnement (nettoyage de la Garonnette, enrochement minéral) et 5 K€ en investissement (rambarde passerelle).

En recettes, le syndicat a reçu un premier versement de 28 K€ sur les 42 K€ attribués par la Région. Les autres ressources proviennent du résultat reporté de 2014 pour 36 K€, des contributions des 2 collectivités pour 100 K€ et du FCTVA (2 K€).

Le compte administratif 2015 qui se clôture par un excédent de 35 385,49 € qui a été intégré au budget primitif 2016 dans le cadre d'une reprise anticipée.

4. ASSEMBLEE

Liste des délibérations adoptées par le Comité Syndical :

* Réunion du 26 janvier 2015 :

- 2015-26-01-64 Reprise anticipée du résultat 2014 au budget primitif 2015
- 2015-26-01-65 Budget primitif 2015
- 2015-26-01-66 Demande d'aide financière dans le cadre des intempéries de novembre 2014

* Réunion du 22 juin 2015 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-2015-07-06-67	Compte de gestion 2014
- 2015-22-06-68	Compte administratif 2014
Accusé certifié exécutoire 2015-22-06-69	Affectation du résultat 2014 au budget primitif 2015
Réception de l'arrêté 2015-22-06-70	Rapport d'activité 2014
Publication : 19/12/2016	

* Réunion du 7 décembre 2015 :



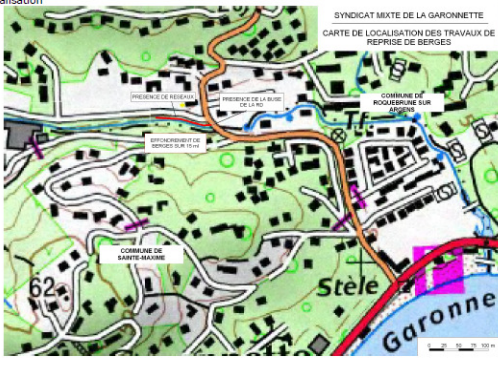



- 2015-07-12-71 Décision modificative n°1

5. BILAN TECHNIQUE

5.1. Travaux d'entretien de la Garonnette suite à la DIG obtenue suite aux crues de Novembre 2014

Lors des fortes intempéries du mois de Novembre 2014, la Garonnette, située entre les communes de Sainte-Maxime et de Roquebrune-sur-Argens, a vu son débit fortement augmenter générant quelques débordements mais surtout des dégâts importants sur l'intégralité de son linéaire.

Un certain nombre de dégâts ont nécessité une intervention immédiate du Syndicat Mixte de la Garonnette, les deux fiches ci-dessous résument ces dégâts :

 Travaux d'urgence suite aux inondations de Novembre 2014	 Travaux d'urgence suite aux inondations de Novembre 2014
<p>Fiche 1 : Effondrement de berges au droit de la buse de la RD6</p> <p>Localisation</p>  <p>SYNDICAT MIXTE DE LA GARONNETTE CARTE DE LOCALISATION DES TRAVAUX DE REPRISSE DE BERGES</p>	<p>Fiche 2 : Accumulation d'embâcles sur les berges</p> <p>Localisation</p>  <p>SYNDICAT MIXTE DE LA GARONNETTE CARTE DE LOCALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES</p>
<p>Désordres constatés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effondrement de la berge, - Mise à nu des réseaux, - Affouillement sous la route, <p>Désordres hydrauliques importants au droit de la buse.</p>	<p>Désordres constatés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accumulation d'embâcles en tout point de la Garonnette, - Chute d'arbres
	
<p>Travaux préconisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrassement mécanique, - Fourniture et pose de blocs entre 1 000 et 2 000 kg, - Dépose de canalisation diamètre 250 - Fourniture et pose annelé diamètre 600 - Tête de pont. 	<p>Travaux préconisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement d'embâcles avec engins
<p>Chiffrage de l'opération : 10 945,00 euros HT</p>	<p>Chiffrage de l'opération : 1 920,00 euros HT</p>
<p align="center">Travaux à réaliser dans les meilleurs délais.</p>	<p align="center">Travaux à réaliser dans les meilleurs délais.</p>

Considérant qu'il est important de prendre toutes les dispositions nécessaires pour entreprendre la remise en état rapide du cours d'eau afin d'éviter qu'un nouvel évènement n'engendre des désordres supplémentaires du fait de l'état du lit et que l'état des berges effondrées constitue un danger immédiat pour les populations et les véhicules circulant à proximité ; Le Syndicat Mixte de la Garonnette a sollicité les services de l'Etat afin d'obtenir une Déclaration d'Intérêt Général pour intervenir mais également une demande de financement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016

Le Syndicat Mixte de la Garonne n'a pas obtenu de financement pour la réalisation de ces travaux d'urgence. En revanche, il a obtenu une DIG en date du 6 février 2015 afin de permettre l'intervention.

Ainsi, une première tranche de travaux d'urgence a été réalisée afin de supprimer tous les arbres morts ou couchés par la crue. Une deuxième phase d'entretien préventif est prévue début 2016. Pour ce faire, le Syndicat a conclu un marché de travaux d'entretien en 2015 à l'entreprise CNS Artemis.

5.2. Suivi de l'entretien du cours d'eau

Les agents de terrain, au nombre de deux pour des raisons de sécurité (il n'est en effet pas souhaitable de laisser un agent seul procéder à la remontée des cours d'eau ; Les sols souvent glissants et les érosions fréquentes des berges génèrent de nombreux risques de chute pour les agents), procèdent régulièrement à la remontée de la Garonne mais également de ses deux affluents : le Val d'Esquières et le ruisseau des Agasses.

Ces interventions techniques sont de deux ordres : des contrôles périodiques des cours d'eau donnant lieu à des demandes d'entretien auprès des administrés et des interventions ponctuelles souvent générées par des plaintes des administrés :

- 3 janvier 2015 : contrôle embouchure Garonne
- 28 janvier 2015 : contrôle périodique ruisseau des Agasses
- 15 avril 2015 : contrôle périodique de la Garonne
- 12 mai 2015 : contrôle périodique Val d'Esquières
- 17 juin 2015 : contrôle périodique ruisseau des Agasses
- 1^{er} décembre 2015 : contrôle périodique pour élaboration du devis d'entretien de la Garonne.

Un secrétariat technique assure le suivi de ces contrôles périodiques. En effet, les agents de terrain identifient les différents embâcles et les localisent à la parcelle sur des cartographies puis le secrétariat se charge d'envoyer un courrier en signalant la présence d'un embâcle au droit de leur propriété et rappelant aux riverains leurs obligations d'entretien en qualité de propriétaire (article du Code de l'Environnement).

5.3 Mise aux normes de la passerelle à l'embouchure de la Garonne

Durant l'année 2014, le Syndicat Mixte de la Garonne a procédé à de gros travaux d'investissement puisqu'il a réalisé les travaux d'élargissement de la Garonne à son embouchure. Ces travaux ont mobilisés les agents du Syndicat Mixte de la Garonne durant le premier semestre de l'année 2014 puisqu'en amont des travaux, des études techniques et des autorisations ont été nécessaires.

Ces travaux se sont continués sur l'année 2015 avec la réalisation de la mise aux normes de l'ancienne passerelle.

Ces travaux ont consisté en la réalisation de ferronnerie à savoir : la fourniture d'une surélévation de la main courante et son montage sur le garde corps existant.

Maintenant aux normes, l'ouvrage peut être proposé au contrôle technique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-20161215-20160000197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016